

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 09/04/2026 - 16254 - 2010 B 01146 - 520 322 108 - 2CG CONSULTING

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2cg consulting 63 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE 92130 Issy les Moulineaux France		63 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE 92130 Issy les Moulineaux	
SIRET 52032210800025			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

## B ACTIVITE

Activités exercées conseils Si vous avez changé d'activité, cochez la case 

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	30 815	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

## 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art 244 quater W 

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % 

## F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ


(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

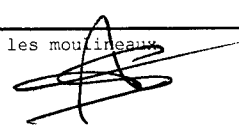
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % 

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée.
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Chiffre d'affaires  
J. Soufflet



H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 15/05/2023      Lieu : Issy les moulineaux Qualité : Gérante Nom du signataire : MLE AZRAN Salomé 

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2023)

Si déposé néant, cochez la case

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		12 000
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				<b>Total (a à h)</b>		12 000	
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			4	5	6	7	8
M AZRAN ISSAC ASSOCIE SALARIE 90 RUE G.G EBOUE 92130 ISSY LES MX	250	2022	36 213				
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %	à 15 %	à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

1

## BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>2cg consulting</u>				Néant <input type="checkbox"/>					
Adresse de l'entreprise <u>63 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE 92130 Issy les Moulineaux</u>									
SIREN <u>5 2 0 3 2 2 1 0 8</u>									
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>					
				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>					
<b>ACTIF</b>				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		010	69 000	012		69 000		
	Fonds commercial *								
	Autres *		014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	10 800	030	8 797	2 003		
	Immobilisations financières * (1)		040		042				
<b>Total I (5)</b>			044	79 800	048	8 797	71 003		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
		Marchandises *		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	73 294	070		73 294	
		Autres* (3)		072	5 183	074		5 183	
	Valeurs mobilières de placement		080	15	082		15		
	Disponibilités		084	56 219	086		56 219		
	Charges constatées d'avance*		092		094				
<b>Total II</b>			096	134 711	098		134 711		
<b>Total général (I + II)</b>			110	214 511	112	8 797	205 714		
<b>PASSIF</b>						Exercice N		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120	3 000		
	Écarts de réévaluation					124			
	Réserve légale					126	300		
	Réserves réglementées*					130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*			131		)	132		
	Report à nouveau					134	94 323		
	Résultat de l'exercice					136	26 293		
	Subventions d'investissement					137			
	Provisions réglementées					140			
<b>Total I</b>						142	123 916		
Provisions pour risques et charges						<b>Total II</b>	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	15 182		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166	1 340		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N . . .			169		)	172	65 276	
Produits constatés d'avance						174			
<b>Total III</b>						176	81 798		
<b>Total général (I + II + III)</b>						180	205 714		
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 706	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T V A des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : 2cg consulting

Néant  \*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	69 000	402		404		406	69 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	9 094	472	1 706	474		476	10 800				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	78 094	492	1 706	494		496	79 800				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	8 178	562	618	564		566	8 797				
TOTAL		570	8 178	572	618	574		576	8 797				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme*	Long terme							
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations		590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Désignation de l'entreprise <u>2cg consulting</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>			
<b>A</b>	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600	606
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	607
	Autres provisions réglementées*	610	616
	Provisions pour risques et charges	620	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	636
	Sur stocks et en cours	640	646
	Sur clients et comptes rattachés	650 5 083	656 5 083
	Autres provisions pour dépréciation	660	666
<b>TOTAL</b>		680 5 083	686 5 083
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>		<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises	
Fonds commercial	681	683	
Autres immob incorporelles	700	705	
Terrains	710	715	
Constructions	720	725	
Inst techniques mat et outillage	730	735	
Inst générales, agencements amén div	740	745	
Matériel de transport	750	755	
Autres immobilisations corporelles	760	765	
<b>TOTAL</b>		770	775
			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
			2
			3
			4
			5
			6
			7
		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	
		780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	
<b>III DIVERS</b>			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	29 967
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	2 199
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : 2cg consulting		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		1   2	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL I	
		106	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	
		144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	
		152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		137	
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 5 2 0 3 2 2 1 0 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2cg consulting

ADRESSE (voie) 63 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE

CODE POSTAL 92130 VILLE Issy les Moulineaux

Table with 4 columns: NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE (901), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (902), NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE (903), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (904). Values include 2 and 500.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MLE, Nom patronymique AZRAN, Prénom(s) SALOME, Nom marital, % de détention 50, Nb de parts ou actions 250, Naissance (Date 17061977, N° Département 75, Commune PARIS, Pays FR), Adresse (N° 90, Voie RUE GOUV GEN EBOUE, Code Postal 92130, Commune ISSY LES MOULINEAUX, Pays FR).

Titre (2) M, Nom patronymique AZRAN, Prénom(s) ISAAC, Nom marital, % de détention 50, Nb de parts ou actions 250, Naissance (Date 29061961, N° Département 99, Commune MARRAKECH, Pays FR), Adresse (N° 90, Voie RUR G.G EBOUE, Code Postal 92130, Commune ISSY LES MOULINEAUX, Pays FR).

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires... (2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame. \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2CG CONSULTING  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 3 000,00 Euros  
SIEGE SOCIAL : 90 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE  
92 130 ISSY LES MOULINEAUX  
RCS NANTERRE 520 322 108 (2010 B 01146)

---

**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE**  
**SUR LES OPÉRATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19**  
**DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966**

---

Messieurs,

En application de l'article L.223-19 de la Loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue au cours de l'exercice clos, le 31 décembre 2022.

**LA GÉRANCE.**

Issy les Moulineaux  
Le 30 juin 2023  
La gérante  
Mlle Azran Salomé



**2CG CONSULTING**  
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**  
**AU CAPITAL DE 3 000,00 Euros**  
**SIEGE SOCIAL : 90 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE**  
**92 130 ISSY LES MOULINEAUX**  
**RCS NANTERRE 520 322 108 (2010 B 01146)**

---

**RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS**

**A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DU**

**30 JUIN 2023**

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide D'affecter comme suit le bénéfice net comptable soit la somme de 26 293 euros.

La somme de 10 293 euros sera portée au compte report à nouveau.

Une somme de 16 000 euros sera affectée aux associés prélevés sur les exercices antérieurs, à titre de dividende, soit un dividende de 32 euros par parts.

L'Assemblée décide que le dividende de 32 €uros par part sera mis en paiement avant le 30 septembre 2023.

L'assemblée générale prend acte :


Qu'il a été procédé à des répartitions de dividendes aux titres des années antérieures.

<b>Exercice clos le</b>	<b>Distribution globale</b>	<b>Dividende éligible à l'abattement de 40%</b>
<b>EXERCICE 2020</b>	<b>12 000 euros</b>	
<b>EXERCICE 2021</b>	<b>12 000 euros</b>	
<b>EXERCICE 2022</b>	<b>16 000 euros</b>	

Il convient de vous informer que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les dividendes sont soumis à la « flat tax » à hauteur de 30% du montant des dividendes brut.

Ils sont composés de 17,20% de prélèvement sociaux et de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu.

Sur option, et sous réserve du respect des conditions fixées par la loi, les associés peuvent choisir d'appliquer le barème

*Grégoire Confère*  


progressif de l'impôt sur le revenu à la place du prélèvement forfaitaire de 12,80 %.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Issy les Moulineaux**  
**Le 30 juin 2023**  
**La gérante**  
**Mlle Azran Salomé**



2CG CONSULTING  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 3 000,00 Euros  
SIEGE SOCIAL : 90 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE  
92 130 ISSY LES MOULINEAUX  
RCS NANTERRE 520 322 108 (2010 B 01146)

**PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU  
30 JUIN 2023**

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide :

D'affecter comme suit le bénéfice net comptable soit la somme de 26 293 euros.

La somme de 10 293 euros sera portée au compte report à nouveau.

Une somme de 16 000 euros sera affectée aux associés prélevés sur les exercices antérieurs, à titre de dividende, soit un dividende de 32 €uros par parts.

L'Assemblée décide que le dividende de 32 euros par part sera mis en paiement avant le 30 septembre 2023.

L'assemblée générale prend acte :

Qu'il a été procédé à des répartitions de dividendes aux titres des années antérieures.

Exercice clos le	Distribution globale	Dividende éligible à l'abattement de 40%
EXERCICE 2020	12 000 euros	
EXERCICE 2021	12 000 euros	
EXERCICE 2022	16 000 euros	

Il convient de vous informer que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les dividendes sont soumis à la « flat tax » à hauteur de 30% du montant des dividendes brut.

Ils sont composés de 17,20% de prélèvement sociaux et de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu.

Sur option, et sous réserve du respect des conditions fixées par la loi, les associés peuvent choisir d'appliquer le barème

*Caroline Gagnier*  
L'original

progressif de l'impôt sur le revenu à la place du prélèvement forfaitaire de 12,80 %.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Issy les Moulineaux**  
**Le 30 juin 2023**  
**La gérante**  
**Mlle Azran Salomé**



2CG CONSULTING  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE E  
AU CAPITAL DE 3 000,00 Euros  
SIEGE SOCIAL : 90 RUE DU GOUVERNEUR GENERAL EBOUE  
92 130 ISSY LES MOULINEAUX  
RCS NANTERRE 520 322 108 (2010 B 01146)

---

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE au 31/12/2022  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 30 JUIN 2023

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle, à l'effet de vous présenter un rapport sur l'évolution des affaires sociales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, de soumettre à votre approbation, le compte de résultat, le bilan de clôture de cet exercice, et son annexe, de vous demander de donner quitus à votre gérant de l'accomplissement de son mandat au cours dudit exercice, et de vous permettre de statuer sur l'affectation à donner aux résultats.

Tous les documents nécessaires à la bonne information des associés ont été mis et tenu à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables.

-I-

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires de la société s'est élevé à 149838 Euros.  
Autre produits 5 108 euros.

Le total des diverses charges d'exploitation s'élève à 121 041 Euros.

Ces charges comprennent :	2022
Achat de marchandises	
Achat de matières premières et provisionnements	
Variation de stock	
Autres achats et charges externes	37 484
Impôts et taxes	581
Rémunérations du personnel	64 660
Charges sociales	11 851
Dotations aux Amortissements	618
Dotations aux Provisions	5 083
Autre Charges	5 846

TOTAL des charges d'exploitation 121 041

*Cécile Boufne*

Le résultat d'exploitation ressort à 33 905 euros.  
Produits financiers ressort à 0 euros  
Charges financières de 121 euros  
Charges exceptionnelles à 2 969 euros  
Impôts sur les bénéfices 4 522 euros

L'exercice se clôture par un bénéfice net comptable de 26 293 euros.

**-II-**

Le bilan 2022 totalise à son actif une somme de 205 714 euros  
1. L'actif immobilisé s'élève à 71 003 euros.

2. l'actif circulant s'élève à 134 711 euros.

Les dettes de l'entreprise se sont élevées à 65 276 euros.

Les capitaux de l'entreprise s'établissent comme suit :

	2022
Capital .....	3 000
Réserve légale.....	300
Autres réserves.....	
Report à nouveau.....	94 323
Résultat de l'exercice.....	26 293
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>123 916</b>

Nous vous proposons :

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance,

Décide :

D'affecter comme suit le bénéfice 2022 soit la somme

De 26 293 euros.

Une somme de 16 000 euros sera affectée aux Associés, à titre de dividende, soit un dividende de 32 euros par parts, et la somme de 10 293 euros sera portée au compte report à nouveau.

L'Assemblée décide que le dividende de 32 euros par part sera mis en paiement avant le 30 septembre 2023.

L'assemblée générale prend acte :

Qu'il a été procédé à des répartitions de dividendes aux titres des années antérieurs.

<b>Exercice clos le</b>	<b>Distribution globale</b>	<b>Dividende éligible à l'abattement de 40%</b>
<b>EXERCICE 2020</b>	<b>12 000 euros</b>	
<b>EXERCICE 2021</b>	<b>12 000 euros</b>	
<b>EXERCICE 2022</b>	<b>16 000 euros</b>	

Il convient de vous informer que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les dividendes sont soumis à la « flat tax » à hauteur de 30% du montant des dividendes brut.

Ils sont composés de 17,20% de prélèvement sociaux et de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu.

Sur option, et sous réserve du respect des conditions fixées par la loi, les associés peuvent choisir d'appliquer le barème progressif de l'impôt sur le revenu à la place du prélèvement forfaitaire de 12,80 %.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Nous vous demandons :

- De donner quitus à votre gérant pour sa gestion au cours de l'exercice 2022.
- D'approuver les résolutions soumises à votre approbation.

Restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires sur l'activité de notre société et sur les comptes et bilans de l'exercice 2022.

**LA GERANCE**

**Issy les Moulineaux  
Le 30 juin 2023  
La gérante  
Mlle Azran Salomé**

